

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2017

POL1300-40 Fondements de l'analyse politique Jeudi 14h-17h

Professeure: Anne-Marie Gingras
Disponibilité: après le cours
Ou sur rendez-vous
Bureau: A-3735
gingras.anne-marie@uqam.ca

Description : Histoire et spécificité de l'approche politique. Les relations de la science politique avec les autres disciplines connexes. Concepts et terminologie de la science politique. Analyse et application des théories et modèles de l'analyse politique, contemporaine (fonctionnalisme, systémisme, marxisme, féminisme, etc.).

* * *

Ce cours vise à présenter de manière théorique et empirique les éléments fondateurs de la science politique, en particulier l'approche de la sociologie politique. Les questions fondamentales des types de régimes et des rapports entre l'État et la société civile sont abordées, de même que les types de participation politique. Si, en toile de fond, ce cours porte une attention particulière aux concepts-clés et aux classiques de la science politique, on s'interrogera aussi sur les grands changements survenus dans les processus politiques depuis une vingtaine d'années. Les diverses théories et approches de la science politique — libérales, critiques, élitistes, fonctionnaliste, behavioriste, féministes, constructiviste— seront abordées tout au long du cours, en lien avec les sujets les plus susceptibles d'illustrer leur pertinence. Ce cours permet aussi de prendre connaissance de l'histoire politique, de la psychologie politique et de la communication politique.

La méthode pédagogique privilégiée est l'exposé magistral. Cependant, le succès et l'atmosphère du cours dépendent de la participation active des étudiants et des étudiantes.

Veillez prendre note que les lectures obligatoires n'abordent en général que quelques aspects d'une séance. La lecture de ces textes ne remplace pas la séance et conséquemment, elle ne peut constituer une préparation adéquate aux examens. **Veillez donc noter qu'il est impossible de réussir ce cours sans une présence continue en classe, d'autant plus que les questions d'examen sont en majorité dévoilées en classe.**

* * *

Livre obligatoire (à acheter à la coop de l'UQAM) : Dormagen, J-Y. et D. Mouchard, (2015). *Introduction à la sociologie politique*, Louvain-la-Neuve, de Boeck Supérieur. Il y a aussi quelques autres lectures obligatoires et des définitions scientifiques; elles seront mises sur Moodle. Veillez apporter les lectures obligatoires lors des séances durant lesquelles nous en traitons.

Durant le cours, les téléphones cellulaires doivent être fermés et l'usage des ordinateurs est fortement déconseillé.

* * *

LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ NUIT GRAVEMENT AUX ÉTUDES.

INTRODUCTION: Présentation du cours. Entente d'évaluation. **Le pouvoir et la légitimité (7 septembre)**

Lectures :

- Dormagen et Mouchard, Introduction et chap. 1 (Le pouvoir politique).

Partie 1. RÉGIMES POLITIQUES ET CITOYENNETÉ

1.1. L'autoritarisme et le totalitarisme (14 septembre).

Lecture obligatoire :

- Dormagen et Mouchard, chap. 4 et 5.

1.2. La démocratie et le système représentatif (21 septembre).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard, chap.3.
- Manin, B. 1996. *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, p. 247-259 et p. 279-308.
- Schnapper, D. (2014). *L'esprit démocratique des lois*, Paris, Gallimard, p. 11-32.

1.3. De quelques écueils et défis de la démocratie (28 septembre).

Lectures obligatoires :

- Landry, N. (2012). SLAPP. *Bâilonnement et répression judiciaire du discours politique*, Montréal, Écosociété, p. 11-45.
- Collectif (2012), Actes du colloque sur la démocratie, les députés et les médias, Assemblée nationale, Québec, 27 octobre, p. 65-79. En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/nouvelle/actualite-26865.html>

1.4. L'évolution des partis politiques (5 octobre).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard, chap. 7 (Les partis)
- Katz, R.S. et P. Mair (2008). « La transformation des modèles d'organisation et de démocratie dans les partis. L'émergence du parti-cartel » in Aucante, Y. et A. Dézé *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Presses de SciencesPo, p. 35-64.

EXAMEN 12 octobre

1.5. Le vote, la participation et la politisation (19 octobre).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard, chap. 6, 10 et 11.

26 octobre : semaine de lecture
--

Partie 2. ÉTAT ET SOCIÉTÉ CIVILE

2.1. Les rapports entre les médias et le monde politique (2 novembre).

Lectures obligatoires :

- Gingras, A-M. (2012) « Enquête sur le rapport des journalistes à la démocratie : le rôle de médiateur en questions ». *Revue canadienne de science politique*, vol.45, no. 3, p. 685-710.
- Gingras, A-M. (2014). « Marois, Boisclair et la cocaïne. Étude des cadres des principaux rivaux dans la course à la direction du Part québécois en 2005 » in Gingras, A-M. *Genre et politique en France et au Canada, Québec*, Presses de l'Université du Québec, p. 53- 77.

2.2 Les sondages : leur histoire et leur rôle dans le jeu politique (9 novembre).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard, chap. 9 (L'opinion publique)
- Bourdieu, P. (1973). « L'opinion publique n'existe pas ». *Les Temps modernes*, 318, p. 1292-1309. En ligne : <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/opinionpub.html>

EXAMEN : 16 novembre

2.3. Le populisme et la propagande (23 novembre).

Lectures obligatoires :

- Augé E.F. (2008). *Petit traité de propagande à l'usage de ceux qui la subissent*, Bruxelles, De Boeck, p. 134-144.
- Kershaw. I. (2006). Chapitre 2. « « Symbole de la nation ». le profil de Hitler dans la propagande, 1933-1936 », in *Le mythe Hitler*, Paris, Flammarion, p. 65-107.

2.4 Les mobilisations et l'action collective (30 novembre).

Lecture obligatoire :

- Dormagen et Mouchard, chap. 12 (Les mouvements sociaux).

2.5 La politique du conflit (7 décembre).

Lecture obligatoire :

- Tilly, C. et S. Tarrow (2008). *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de SciencePo, p. 11-55.

EXAMEN : 14 décembre

ÉVALUATION :

Trois examens : les 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre. Les deux meilleurs compteront pour 40% chacun et le moins bon pour 20%. Chaque examen (80 minutes) porte sur la matière vue durant les trois ou quatre semaines qui le précèdent. Les questions d'examen seront en majorité dévoilées durant les cours. La meilleure préparation pour les examens est donc la présence attentive au cours.

- ❖ Critères de correction : compréhension de la matière (80%), capacité de synthèse (10%), structure (10%). Dix pourcent pourra être soustrait pour la qualité du français.

CONSEILS & CONSIGNES :

- Une partie du travail intellectuel demandé consiste à mémoriser de manière structurée du matériel essentiel en analyse politique (comme des notions clés). Une attitude d'écoute active est recommandée; après la mémorisation à court terme, il y a une phase de consolidation, ce qui permet une compréhension en profondeur du matériel. En conséquence, assurez-vous de tout comprendre au fur et à mesure et d'accumuler votre savoir au lieu de le considérer de manière fragmentée. Pour comprendre et assimiler le matériel présenté en classe, il faut relire ses notes moins de 48 heures après chaque séance.
- Charge de travail normale : pour chaque heure de présence en classe, l'étudiant ou l'étudiante doit faire au minimum deux heures de travail personnel. **En plus des 3 heures de cours le jeudi, six heures par semaine doivent être consacrées à ce cours.**
- Il est impossible de réussir ce cours sans une présence régulière et une écoute attentive en classe.
- L'usage du courriel doit être limité aux questions pratiques (ex. demande de rendez-vous).

GRILLE DE CONVERSION

NOTE	%
A+	90 – 100
A	85 – 89.9
A-	80 – 84.9
B+	76 – 79.9
B	73 – 75.9
B-	70 – 72.9
C+	66 – 69.9
C	63 – 65.9
C-	60 – 62.9
D+	55 – 59.9
D	50 – 54.9
E	49 et moins

Bibliographie sommaire :

Bernays, E. L. (1928, 2007). *Propaganda*, Montréal, Lux.

Blondiaux, L. (1998). *La fabrique de l'opinion*, Paris, Seuil.

Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil.

Braud, P. (2006). *Sociologie politique*, Paris, Librairie générale de droit.

Dorna, A. (1998). *Le leader charismatique*, Paris, Desclée de Brouwer.

Drysek, J.S. (2000). *Deliberative Democracy and Beyond. Liberals, Critics, Contestations*, Oxford, Oxford University Press.

Eliasoph, N. (2010). *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica.

- Fishkin, J. S. (2001). « Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal » dans *Hermès, L'opinion publique. Perspectives anglo-saxonnes*, no 31, p. 207-222.
- Fox, R.L. et J.M. Ramos (2012). *Ipolitics. Citizens, and Governing in the New Media Era*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Habermas, J. (1978). *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- Hermet, G. et al. (2010). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 7^e édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin.
- Katz, R. et P. Mair (2009). « The Cartel Party Thesis: a Restatement », dans *Party Politics*, vol. 7, no 4, p. 753-766. (14 p.)
- Lagroye, J., F. Bastien et F. Sawicki (2006). *Sociologie politique*, Paris, FNSP et Dalloz.
- Lazarsfeld, P., H. Gaudet et B. Berelson (1948) (1965). *The People's Choice: How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, New York, Columbia University Press.
- Lahire, B. (2001). « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », dans Lahire, B. (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu*, Critiques et dettes, Paris, La Découverte, p. 121-152.
- Lahire, B. (2005). *L'esprit sociologique*, Paris, Éditions la Découverte.
- Lehingue, P. (2011). *Le vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte.
- Lippmann, W. (1922) (2004). *Public Opinion*, Mineola, NY, Dover Publications.
- McFalls, L. (2006) *Construire le politique. Contingence, causalité et connaissance dans la science politique moderne*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Michels, R. (1915) (1971). *Les partis politiques*, Paris. Flammarion, p. 271-303.
- Murray, R. (2010). *Cracking the Highest Glass Ceiling. A Global Comparison of Women's campaign for Executive Office*, Santa Barbara, Praeger.
- Neveu, É. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- Patsias, C. (2016). *Une chronique de la démocratie ordinaire. Les comités de citoyens au Québec et en France*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Ponthieux, S. (2006). *Le capital social*, Paris, La Découverte.
- Schemeil, Y. (2010). *Introduction à la science politique. Objets, méthodes, résultats*. Paris, Presses de SciencesPo et Dalloz.
- Schweisguth, É. (2002). « La dépolitisation en questions », dans G. Grunberg, N. Mayer et P.M. Sniderman, *La démocratie à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 51-86.
- Vedel, T. (2003). « L'idée de démocratie électronique » dans Perrineau, P. (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigle, Éditions de l'Aube.
- Weber, M. (1971). *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.